

# Ville de Villeneuve d'Ascq

## Décision



**Objet : Marquage de jeux au sol dans les cours d'écoles et de CAL**

N° : VA\_DEC2020\_421

Service : Direction de la VEEP

**Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,**

Vu la délibération VA\_DEL2020\_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

### **décidons**

De conclure le marché repris en objet avec la société AEGL sise Zone EUROFRET - Port 4114 - Contour de Loopersfort - 59279 CRAYWICK, pour un montant de 12 725 € HT (15 270 € TTC).

La durée du marché est de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Le montant de la dépense sera imputé sur le budget de l'exercice en cours au compte suivant : 615231-822-2400

Fait à Villeneuve d'Ascq  
le mardi 17 novembre 2020

Le Maire,  
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20200706-177482A-AU-1-1  
Date AR Préfecture : mardi 24 novembre 2020